

AR PREFECTURE

017-251710687-20201112-DEL16342020A-AR
Reçu le 19/11/2020



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets



Conformément au code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le Décret n°2015-1827

2019

Traitement des ordures ménagères et des déchets verts



Sommaire

<i>Sommaire</i>	- 2 -
<i>La présentation du SIL</i>	- 4 -
1. Historique	- 4 -
2. Le territoire	- 5 -
3. Les compétences	- 6 -
4. Les sites	- 7 -
<i>Les indicateurs techniques</i>	- 7 -
5. Le traitement des ordures ménagères et assimilés	- 7 -
<i>Les tonnages traités</i>	- 7 -
<i>Origine des déchets traités dans le CMVD</i>	- 8 -
<i>Les modes de traitement des ordures ménagères du SIL</i>	- 8 -
6. La valorisation des biodéchets	- 10 -
7. Capacités du Centre Multifilières de Valorisation des Déchets	- 11 -
<i>Impact environnemental et impact sanitaire</i> :.....	- 13 -
<i>Résultat sur le stabilisât</i>	- 14 -
8. Le traitement des déchets verts	- 14 -
<i>Les tonnages traités</i>	- 14 -
<i>Les modes de traitement</i>	- 15 -
9. Les actions de prévention et de réduction des déchets	- 15 -
10. L'emploi	- 16 -
11. La concertation et la gouvernance	- 16 -
<i>Moyens d'information</i>	- 16 -
<i>Les indicateurs financiers</i>	- 18 -
12. Les dépenses	- 18 -
<i>Les dépenses de fonctionnement</i>	- 18 -
<i>Les dépenses d'investissement</i>	- 20 -
13. Les recettes	- 21 -

AR PREFECTURE

017-251710687-20201112-DEL16342020A-AR
Reçu le 19/11/2020

Les recettes de fonctionnement.....	- 21 -
Les recettes d'investissement	- 22 -
Les chiffres clés	- 23 -
Les évènements marquants de l'année 2019	- 24 -
Travaux.....	- 24 -
Administratif et Juridique	- 24 -

1. Historique

Le Syndicat intercommunautaire du littoral (SIL) a été créé en 2005. Il a pour mission de traiter et valoriser les ordures ménagères résiduelles et les déchets verts de près de 200 000 habitants, soit près du 1/3 de la population de Charente-Maritime.

Dès 2007, le SIL a entamé une réflexion sur sa politique de traitement des ordures ménagères. Cette réflexion a conduit le SIL à envisager une augmentation de la capacité de traitement de son site situé à Echillais. Cette augmentation de capacité est envisagée afin de satisfaire aux objectifs suivants :

- ✓ Traiter l'intégralité des ordures ménagères du SIL et proposer aux EPCI membres un outil de traitement des déchets encombrants issus de la collecte en déchetteries ;
- ✓ Valoriser 100 % de ces déchets ;
- ✓ Diminuer les quantités enfouies ou incinérées en cohérence avec les objectifs du Grenelle de l'environnement ;
- ✓ Optimiser, réutiliser, moderniser si possible les ouvrages existants : bâtiments, équipements ;
- ✓ Renforcer et pérenniser le partenariat avec la base aérienne.

Courant d'année 2008 et début 2009, le SIL a défini les grands principes techniques encadrant la capacité de son installation de traitement. La filière retenue par délibération du 26 mars 2009 est celle d'un pré-traitement mécano biologique (PTMB) aérobique (compostage) couplé à une valorisation énergétique des sous-produits issus de l'équipement de PTMB.

L'année 2009 a également vu un rapprochement du SIL et de la Base aérienne 721 afin de définir les conditions techniques et économiques d'un partenariat renforcé. Sur la base des échanges qui se sont engagés, le SIL a décidé d'inclure au projet d'augmentation de capacité de traitement de son installation les éléments et objectifs suivants :

- ✓ Augmentation de la puissance fournie à la base aérienne ;
- ✓ Augmentation des quantités de chaleur vendues ;
- ✓ Sécurisation de la fourniture de chaleur en cas d'indisponibilité de l'unité de traitement des déchets par la mise en place d'une chaudière de secours sur la Base Aérienne.

Depuis septembre 2011, date d'adhésion des Communautés de Communes d'Oléron et Marennes, l'Usine d'incinération de Saint-Pierre a été transférée au SIL. Cette installation a été arrêtée le 31 mars 2017 pour laisser place à la construction d'un centre de transfert afin de massifier les ordures ménagères avant transport et traitement vers le centre de valorisation du pôle des Jamelles à Echillais.

2. Le territoire

Le SIL est situé en Charente-Maritime. Il englobe les estuaires de la Gironde et de la Charente et regroupe cinq collectivités territoriales partenaires :

- la communauté d'agglomération Rochefort Océan
- la communauté d'agglomération de Royan Atlantique
- la communauté de communes de l'Ile-d'Oléron
- la communauté de communes du bassin de Marennes

Le SIL conserve le traitement des ordures ménagères résiduelles de la CDC de Gémozac et de la Saintonge Viticole au travers d'une convention d'Entente avec CYCLAD (Le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères nord de la Charente-Maritime)



Le SIL compte en intégrant la population de la CDC de Gémozac et de la Saintonge Viticole, selon la population INSEE, **197 479 habitants** avec une très forte augmentation en période estivale.

Conformément à l'article L 2224-13 du CGCT, le syndicat mixte exerce en lieu et place des établissements publics de coopération intercommunale membres, les compétences suivantes :

1. Le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés après tri sélectif dans le cadre des dispositions des articles L 541-1 et suivants du Code de l'Environnement,
2. L'étude de faisabilité et la réalisation d'un nouveau centre de traitement des déchets ménagers et assimilés,
3. La mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport et de stockage qui s'y rapportent,
4. L'étude de faisabilité pour l'implantation d'un centre de tri, la construction et la gestion du centre de tri,
5. La gestion des unités de compostage des végétaux dans le cadre des dispositions des articles L 541-1 et suivants du Code de l'Environnement.
6. Toute étude relative aux modalités de traitement de déchets.

La prévention, la mise en place et l'exploitation des déchèteries, l'organisation et la gestion des collectes des déchets ménagers et assimilés restent de la compétence des EPCI membres.

En vue d'une utilisation rationnelle de ses équipements, pour optimiser les objectifs portés par la loi sur les déchets et notamment réduire les nuisances sur l'environnement dues aux transports, le syndicat peut fournir, à titre accessoire, occasionnel et limité dans le temps, des prestations à des collectivités non membres en cas de défaillance momentanée de leurs installations.

Le Syndicat peut également, aux mêmes conditions, recourir aux services de collectivités non membres lors d'interruptions techniques annuelles programmées ou exceptionnelles.

Le Syndicat peut mettre en place ou s'associer à des actions de coopération avec les communes et les tiers dans tous les domaines intéressant les déchets.

Le Syndicat exerce ses compétences en régie ou peut les confier en tout ou partie à des tiers par la conclusion de contrats.

En 2019 le SIL a la charge plusieurs installations qui lui permettent de traiter les déchets ménagers et les déchets verts du territoire :

- Un centre multi-filières de valorisation de déchets à Echillais ;
- Un centre de transfert de déchets situé à Saint-Pierre-d'Oléron ;
- Un centre de transfert de déchets situé à Médis ;
- Une plateforme de compostage de déchets verts, situées à Échillais,
- Deux installations de broyage et de transfert de déchets verts, située à Grézac, et Saint-Just Luzac

Les indicateurs techniques

5. Le traitement des ordures ménagères et assimilés

Les tonnages traités

En 2019, le SIL a traité 64 837 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et 21 982 tonnes de déchets ménagers assimilés d'apporteurs tiers (services techniques, entreprises ...) soit un tonnage global traité de 86 819 tonnes

Le tonnage d'ordures ménagères du SIL a diminué de 2,4% entre 2018 et 2019, grâce aux actions des collectivités adhérentes en faveur du tri et de la réduction des déchets et aux extensions des consignes de tri.

EPCI membres du SIL	2017	2018	2019	Evolution entre 2018 et 2019
CDA Royan Atlantique	29 965	29 428	29 250	-0,6%
CDA Rochefort Océan	18 213	17 626	17 324	-1,7%
CDC Ile d' Oléron	14 912	13 480	12 627	-6,3%
CDC Marennes	2 908	2 903	2 739	-5,7%
CDC Gémozac et Saintonge viticole	2 968	3 021	2 897	-4,1%
Tonnage OM SIL	68 965	66 458	64 837	-2,4%

Origine des déchets traités dans le CMVD

Le CMVD traite en plus des ordures ménagères du SIL, les déchets des apporteurs tiers produits sur le territoire du SIL, qui sont pour la plupart des tout-venants de déchèterie, des ordures ménagères assimilées ou des déchets industriels banals apportés directement par des gros producteurs, et les refus du tri sélectif des membres du SIL.

Ces déchets industriels banals produits sur le territoire du SIL, transitent par des plateformes de regroupement et/ou de tri situées à Médis, Saint Pierre d'Oléron, Chermignac et Aytré.

	2017	2018	2019	Evolution entre 2018 et 2019
Apporteurs tiers	2 563	12 984	21 982	69,3%

L'augmentation de 69,3% de ces tonnages ne signifie pas qu'il y a eu une augmentation de la production de ces déchets, mais que ceux-ci ne sont plus enfouis mais valorisés énergétiquement sur leur territoire de production.

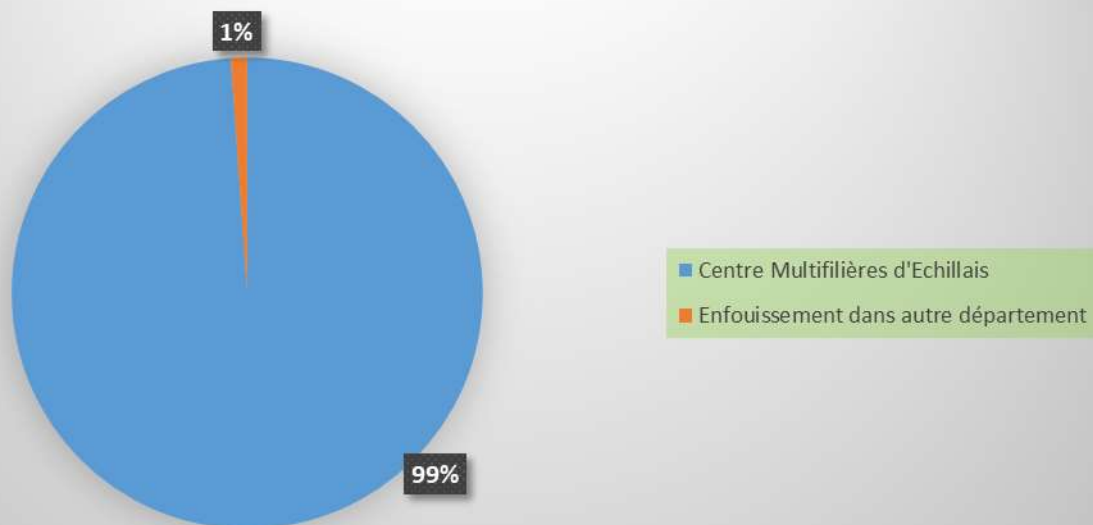
Les modes de traitement des ordures ménagères du SIL

La quasi-totalité des déchets ménagers et assimilés du SIL ont été traités sur le CMVD en 2019.

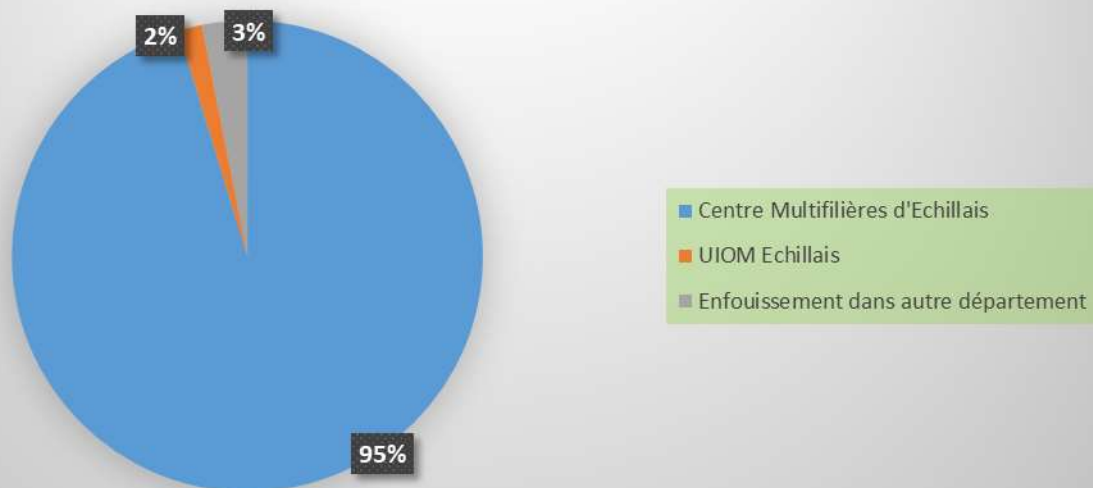
Unité de traitement	Tonnages 2018	Tonnages 2019
Centre Multifilières d'Echillais	63 321	64 112
UIOM Echillais	1 084	0
Enfouissement dans le département 17	0	0
Enfouissement dans autre département	2 053	725
Total OM SIL	66 458	64 837

En 2019, 99% des ordures ménagères ont été valorisées sur le CMVD, les 1% enfouis sont la résultante d'un problème d'exploitation sur le mois d'août.

Répartition des modes de traitement des ordures ménagères en 2019



Répartition des modes de traitement des ordures ménagères en 2018



AR PREFECTURE

017-251710687-20201112-DELIB342020A-AR
Recu le 19/11/2020

6 La valorisation des biodéchets

L'année 2019 a été marquée par l'arrivée des premiers biodéchets en provenance de la CDA Rochefort Océan et de la CDC Ile d'Oléron, soit 106 tonnes compostés sur le site.

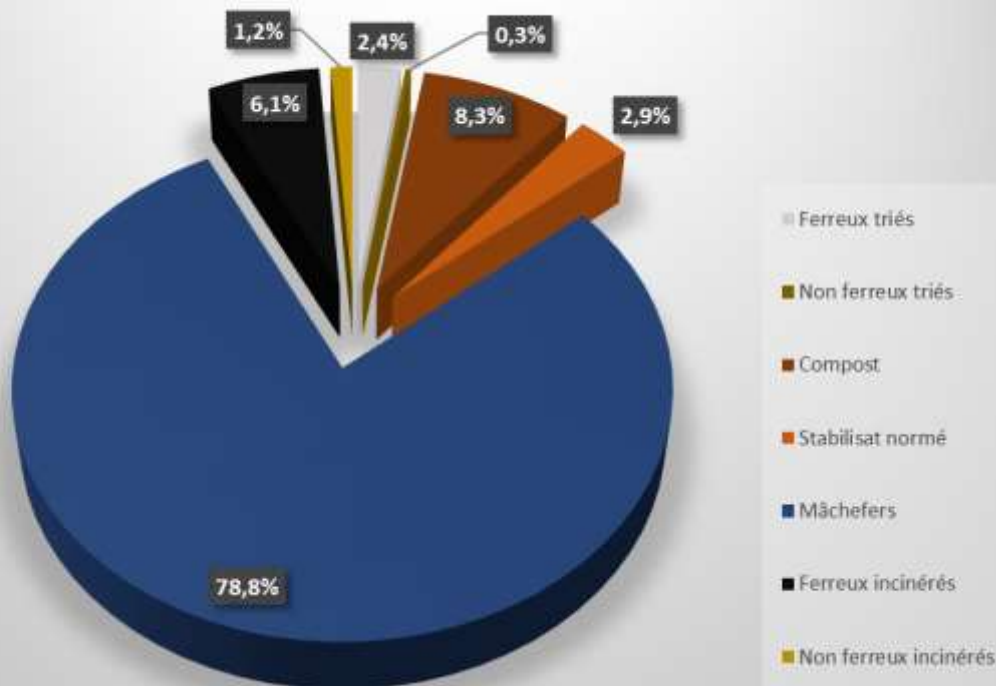
EPCI membres du SIL	2019
CDA Royan Atlantique	0
CDA Rochefort Océan	66
CDC Ile d'Oléron	41
CDC Marennes	0
CDC Gémozac et Saintonge viticole	0
Tonnage OM SIL	106
	2019
Apporteurs tiers	0

L'autorisation préfectorale n°18-0064 autorise les installations à :

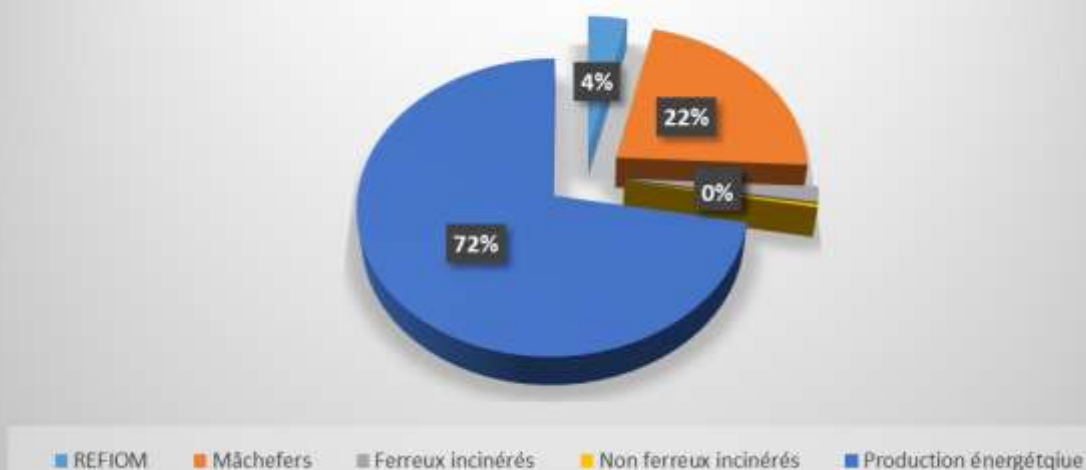
	Capacité autorisée AE n°18-0064	Capacité atteinte en 2019
2782 - Réception des déchets ménagers y compris de biodéchets triés à la source et déchets de commerçants et artisans collectés conjointement	85 000 tonnes/an	66 431 tonnes déchets ménagers 106 tonnes de biodéchets
2771 - Incinération des déchets ménagers triés et refus de collecte sélective	69 000 tonnes/an	64 691 tonnes
2791 - Installation de broyage des encombrants	12 000 tonnes/an	8 057 tonnes

3 563 tonnes de balles ont été stockées au 31 décembre 2019

Valorisation matière des déchets 2019



Valorisation énergétique des déchets 2019



		Tonnage
Tonne traitée		81 829
Résidus ultimes de traitement sans filière de valorisation	REFIOM	2317
	stabilisat	537,32

=> 3% des déchets traités ne sont pas valorisés in fine, dont la moitié correspond à du stabilisât normé.

AR PREFECTURE

017-251710687-20201112-DELIB342020A-AR
Reçu le 19/11/2020

	Tonnage réceptionné		Tonnage traité	
		dont balles au 31/12/2019		dont tonnage incinéré
Ordures ménagères y compris tiers	66 431	3 563	62 868	45 030
Déchets industriels banals et encombrants	19 661		19 661	19 661
Dont stock fosses au 31/12/2019 en attente de traitement	700			
Total	86 092		81 829	64 691

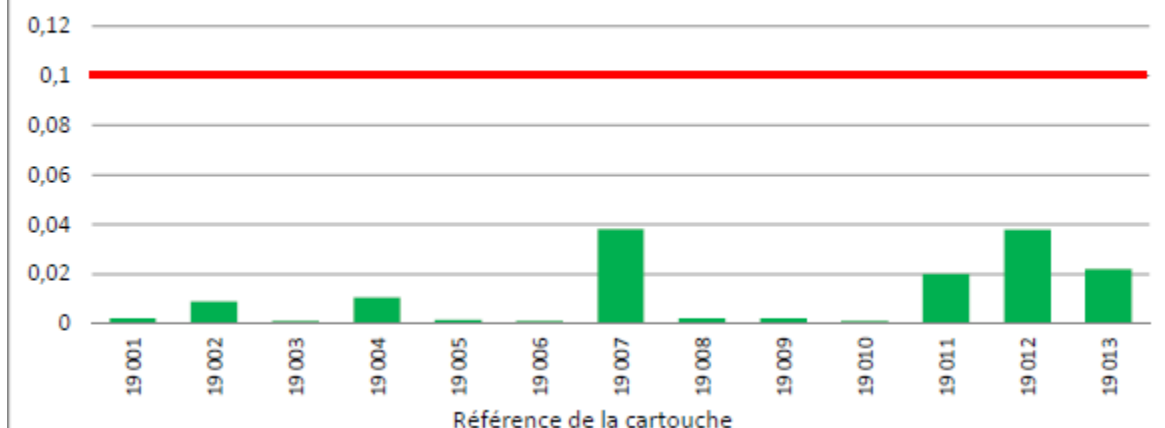
Taux de valorisation associé à la performance

	2019
Taux de valorisation énergétique R1	76,96%
Taux de valorisation matière	22%

	Performance
Quantité de chaleur vendue à la BA 721	15 712 Mwh
Quantité d'électricité produite	34 061 Mwh

Impact environnemental et impact sanitaire :

- Résultat des mesures de rejets atmosphériques
 - o 10,5 h de dépassement sur les 60 h autorisées, soit une baisse de 72% par rapport à 2018. et 86% de ces dépassements concernent les teneurs en CO (oxyde de carbone) et aucun dépassement ne concerne les dioxines.
 - o Les concentrations en dioxine sont inférieures sont 2,5 fois inférieures aux valeurs limites d'émission

Concentration dioxines (ng/Nm³)**Résultat sur le stabilisât**

Le stabilisât répond à la norme officielle des composts : NFU 44 051.

D'autres références existent plus exigeantes encore que la NFU, c'est le cas de la certification TERROM, pour 2019 le stabilisât répondait également à ces exigences

8. Le traitement des déchets verts**Les tonnages traités**

En 2019, le SIL a traité 37 334 tonnes de déchets verts des EPCI membres et 1 178 tonnes de déchets verts d'apporteurs tiers (services techniques, entreprises ...) soit un tonnage global traité de 38 512 tonnes.

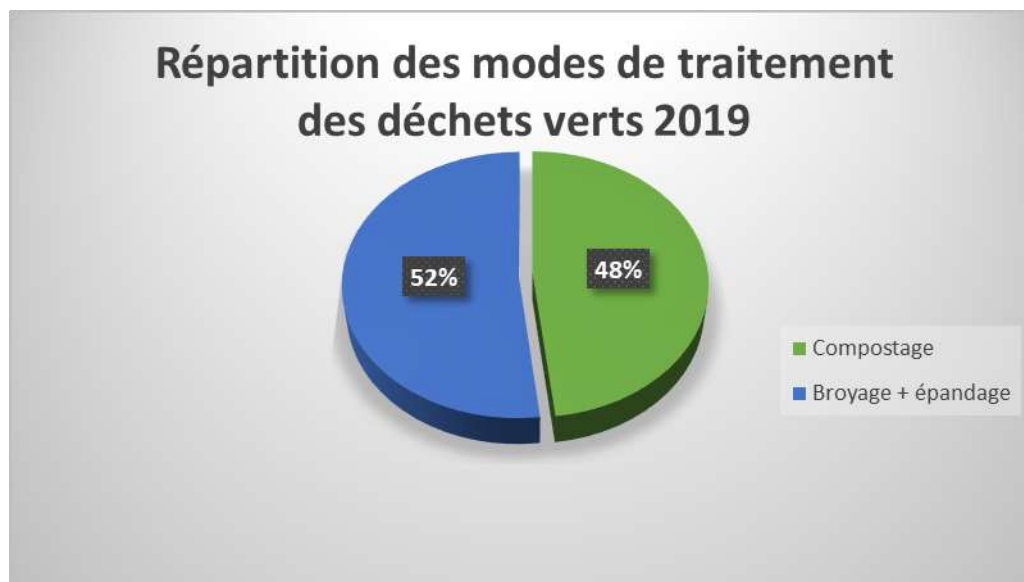
EPCI membres du SIL	2017	2018	2019	Evolution entre 2018 et 2019
Tonnes	45 412	41 721	37 334	-10,5%
CDA Royan Atlantique	22 392	19 937	15 432	-22,6%
CDA Rochefort Océan	6 714	6 516	6 960	6,8%
CDC Ile d' Oléron	11 727	11 676	10 991	-5,9%
CDC Marennes	3 767	3 592	3 951	10,0%
CDC Gémozac et Saintonge viticole	812	0	0	0%
<i>Apporteurs tiers</i>	730	1 140	1 178	3,3%

Les déchets verts de la CDC de Gémozac et de la Saintonge Viticole sont traités par CYCLAD.

Les 1 178 tonnes de déchets vers d'apporteurs tiers qui sont arrivés sur la plateforme de compostage d'Echillais sont de la responsabilité de SOVAL Nord et ne sont pas pris en charge financièrement par le SIL.

Les modes de traitement

En 2019, les déchets verts ont été traités de deux façons soit en compostage sur des plateformes de compostage avec valorisation en agriculture, pépinières et maraîchage ou dans les espaces verts des collectivités, soit en broyage avec épandage chez des agriculteurs limitrophes aux plateformes de broyage.



9. Les actions de prévention et de réduction des déchets

Les actions en faveur de la prévention, de la réduction et du tri des déchets sont de la compétence des EPCI membres. Cependant, le SIL est un partenaire dans les actions mises en œuvre. De plus, il tient compte de ces actions pour adapter les outils de traitement pour une gestion vertueuse des déchets pris en charge sur le territoire.

En 2019, le SIL comptait 4 agents

Cadres d'emplois et grades	Catégorie	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
Adjoint administratif principal 1 ^{ème} classe	C	1 poste 35H
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	1 poste 35H
Responsable financier	A	1 poste Temps partiel
Ingénieur Territorial	A	1 poste 35H

11. La concertation et la gouvernance

Moyens d'information

Le SIL possède un site internet : <http://www.sil-dechets.fr/>

En 2018, les instances de concertation se sont réunies à diverses reprises :

- La Commissions Consultatives des Services Publics Locaux : le 03/06/2019
- La Commission de Suivi de Site du Centre Multifilières du pôle des Javelles le 12/06/2019
- La Commission de Délégation de service Public : le 03/06/2019

Les instances de décisions se sont quant à elles réunies :

- Le bureau Syndical : les 06 février, 18 avril, 18 juin, 29 août et 4 novembre 2019
- Le Comité Syndical : les 12 février, 8 mars, 18 juin et 25 novembre 2019

Depuis la mise en Service du Centre Multifilières de Valorisation des Déchets, SOVAL a mis en place pour le suivi des odeurs un jury de nez, composé de 21 personnes riveraines dans un rayon de 4 km autour du site. Sa mise en service date du 05/12/2018.

15 des 21 membres du jury de nez, ont signalé leurs ressentis olfactifs de manière spontanée ou via des campagnes de questionnement, 6 membres sont restés complètement inactifs. Des odeurs ont été perçues par 8 d'entre eux, sur les communes d'Echillais et de Rochefort. Un total de 56 perceptions d'odeurs a été enregistré sur la période de Janvier à Décembre 2019. Les odeurs sont essentiellement attribuées aux déchets fermentés et aux ordures ménagères. Elles sont principalement moyennement gênantes ou gênantes. La répartition dans le temps de ces 56 perceptions d'odeurs laisse apparaître une période défavorable en août et septembre 2019 (période estivale et de forte production de déchets).

Durant la période de suivi qui s'étend de Janvier à Décembre 2019, aucun dysfonctionnement du site ou évènement particulier n'a été enregistré. Nous considérons donc que les évènements survenus sont représentatifs d'un fonctionnement normal et qu'aucun évènement particulier n'est à signaler.

Plan de Surveillance Environnemental

L'objectif d'un Plan de Surveillance Environnemental (PSE) est de suivre l'évolution des concentrations en dioxines et furannes, et des métaux dans les éléments environnementaux suivantes : lichens, sols, retombées atmosphériques, herbes, air ambiant, légumes de potagers. Le PSE autour du CMVD d'Echillais repose sur des campagnes de mesures annuelles permettant d'évaluer l'impact de l'installation sur son environnement. Il s'appuie également sur l'étude réalisée en 2013 définissant l'état initial de la zone d'étude ainsi que le rapport de synthèse du programme 2018.

Dans leur ensemble, les résultats de la campagne de surveillance menée en 2019 autour du CMVD d'Echillais confirment que l'installation dans sa configuration actuelle n'a pas causé d'impact significatif sur son environnement, que cela soit en comparaison au témoin local, aux valeurs repères et/ou de gestion à l'échelle nationale ou encore aux résultats obtenus lors de l'étude d'état initial en 2013. Les résultats s'avèrent souvent même en deçà des valeurs de 2013.

Le SIL pour exercer ses compétences et gérer les installations dont il a la charge passe par une délégation de service public et des marchés d'exploitation.

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Échéance	Montant 2018 des prestations en k€ HT	Montant 2019 des prestations en k€ HT	Evolution n/n-1	Commentaire
SOVAL NORD	Exploitation du CMVD	Dégation de Service Public - 12 ans	02-août-27	7 110 591 €	5 586 334 €	-21%	*2018 inclu 776 090€HT avenant DSP 04
SUEZ	Exploitation du centre de transfert de Médis	Marché de service - 3 ans	31-mai-20	472 167 €	471 020 €	0%	
Nicollin	Exploitation du centre de transfert de St Pierre d'Oléron	Marché de service - 10 mois reconductible 4 fois 1 mois	30-juin-18	203 247 €		-23%	
SUEZ		Marché de service - 31 mois renouvelable une fois 24 mois	31-janv-21	158 777 €	280 264 €		
Loca Recuper	Exploitation de la plateforme de broyage de déchets verts de Grézac	Marché de service - 36 mois renouvelable deux fois 12 mois	31-déc-20	422 154 €	340 545 €	-19%	
SEDE Environnement	Exploitation de la plateforme de broyage de déchets verts de St Just Luzac	Marché de service - 1 an reconductible 2 fois	15-févr-19	65 229 €	28 445 €	-7%	
Loca Recuper		Marché de service - 2 ans reconductible 2 ans	30-juin-23		32 033 €		

*L'évolution entre 2018 et 2019 de la DSP « exploitation du CMVD » n'est en réalité que de -12% en effet les 3 mois d'absence d'Autorisation d'Exploiter ont généré un surcoût de 776 090€HT qui ont été payés à SOVAL en 2018.

12. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement

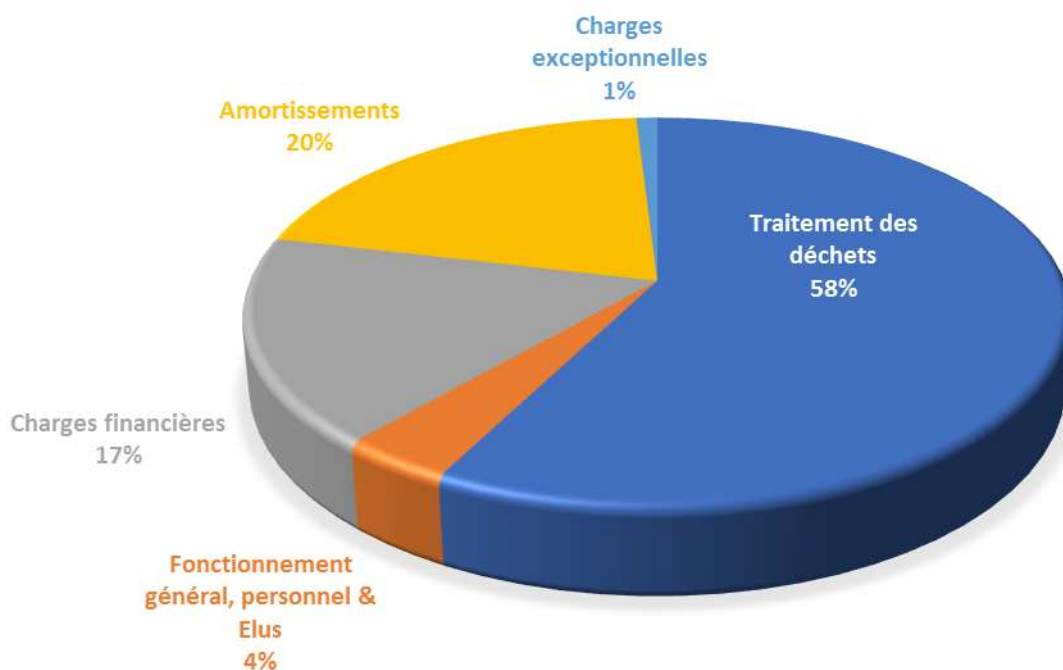
Les dépenses de fonctionnement du SIL concernent à la fois les charges de structures, les prestations de traitement des ordures ménagères et des déchets verts dans les conditions des marchés et délégations en cours, et également les charges liées à la construction du centre multifilières de traitement des déchets du pôle des Jamelles.

AR PREFECTURE

017-251710687-20201112-DEL16342020A-AR
Recu le 19/11/2020

Charges générales	7 136 808 €
Fonctionnement général	53 935 €
Prestations de traitement des ordures ménagères	6 142 984 €
Prestations de traitement des déchets verts	796 531 €
CME: Taxes foncières	101 730 €
CME: Centre multifilières de traitement d'Echillais: Frais dédiés (insertions marchés publics, frais d'études, frais de représentation en justice, etc.)	41 628 €
Frais de personnel & Elus	265 908 €
Personnel	202 706 €
Elus	61 549 €
Déplacement (Personnel & Elus)	1 653 €
Charges financières	2 073 207 €
Charges exceptionnelles	115 598 €
Remboursement des cotisations 2017	0 €
Provision pour charges	0 €
Opérations d'ordre : Amortissements	2 452 287 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	12 043 808 €

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019



AR PREFECTURE

017-251710687-20201112-DEL16342020A-AR
Reçu le 12/11/2020

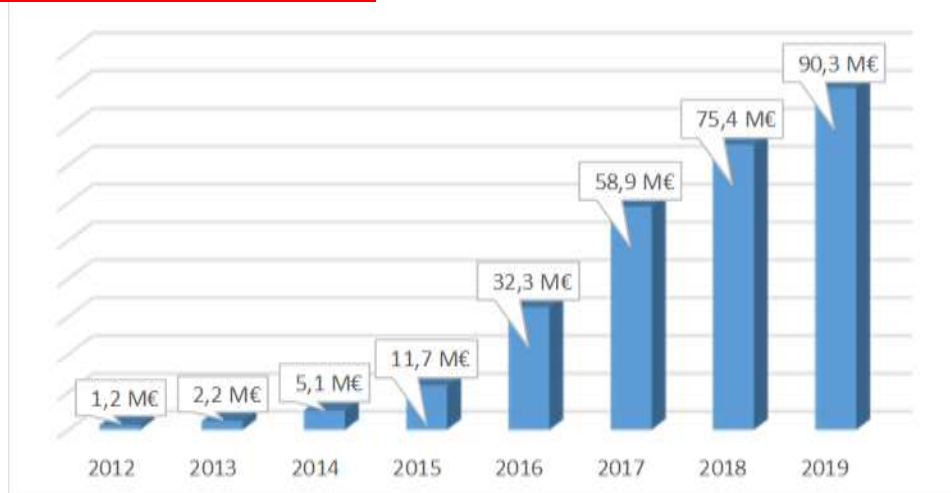
Les dépenses d'investissement

La plus grosse partie des dépenses d'investissement a concerné les paiements pour le centre multifilières de traitement des déchets du pôle des Jamelles dans le cadre de la réception des installations pour 15 623 721 € HT, dont la réfection de la voirie d'accès au site pour 129 537 € HT. Ainsi que la fin des travaux du centre de transfert d'Oléron pour 68 786 € HT.



Dépenses d'équipement	15 693 042 €
Charges générales SIL	535 €
Centre multifilières d'Echillais	15 623 721 €
Centre de transfert Oléron	68 786 €
Remboursement de la dette en capital :	2 393 250 €
UIOM Echillais	512 939 €
Centre multifilières d'Echillais	1 880 311 €
Opérations d'ordre:	1 252 278 €
Reprise sur amortissement	1 252 278 €
Total des DEPENSES investissement	19 338 570 €

Investissements cumulés

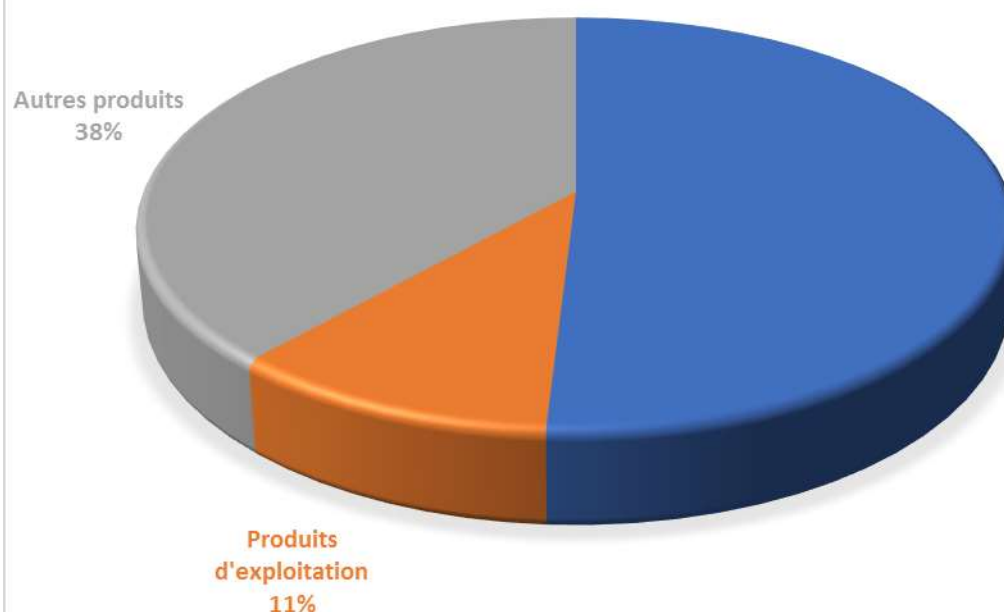
13. Les recettes**Les recettes de fonctionnement**

88% des recettes de fonctionnement du SIL proviennent des cotisations des EPCI en fonction des tonnages traités et des marchés auxquels elles sont rattachées.



Cotisations EPCI membres	11 774 601
Produits d'exploitation	2 475 534
Facturation apports extérieurs DIB & OMR <i>(déchets industriels banals, refus de tri, apports des services techniques communaux, apports VEOLIA)</i>	723 342
Facturation apports extérieurs déchets verts	8 144
Vente de chaleur BA 721	479 036
Vente métaux ferreux & non-ferreux	179 976
Intéressement aux ventes d'électricité	1 085 036
retenue VINCI	8 855 236
Autres produits de gestion courante	10 816
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT 2019	23 116 187

PRODUITS D'EXPLOITATION 2019

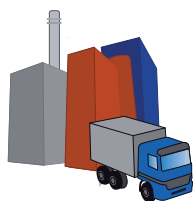
**Les recettes d'investissement**

Les recettes d'investissements proviennent des emprunts contractés pour le financement de la construction du futur centre multifilières de traitement des déchets du pôle des Jamelles et les aménagements des sites de transfert.



Emprunts souscrits en 2019	3 951 650
Amortissement des immobilisations	3 704 565
excédent d'investissement reporté	8 786 158
Affectation du résultat de fonctionnement	1 397 900
intégrations	314 018
TOTAL PRODUITS D'INVESTISSEMENT 2019	18 154 291

Les chiffres clés



Quantité d'ordures ménagères traitées (hors déchets assimilés)	328,33(*) kg/hab/an
---	---------------------

Coût de traitement des ordures ménagères	43 €/hab/an
---	-------------

Quantité de déchets verts traités	189,05 kg/hab/an
-----------------------------------	------------------

Coût de traitement des déchets verts	4 €/hab/an
--------------------------------------	------------

(*) ce chiffre élevé prend en compte le poids des déchets produits pendant la saison touristique (environ 25%)

Les évènements marquants de l'année 2019

Travaux

En 2019, le SIL a réalisé la réfection de la voirie menant au CMVD.



Le SIL a également lancé en 2019 en partenariat avec la CDA Rochefort Océan le marché de boisement pour les mesures compensatoires et l'intégration paysagère du CMVD.

Administratif et Juridique

26 juin 2019 : Arrêt du Conseil d'Etat au profit du SIL qui annule le jugement de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux du 12 décembre 2017 sur l'Autorisation d'Exploiter du 15 octobre 2014

26 juin 2019 : Jugement au profit du SIL du Tribunal Administratif de Poitiers portant sur la requête de la société SECHE Industrie concernant des surcoûts demandés par l'entreprise pour l'arrêt anticipé de l'UIOM d'Oléron.